

RCS : CAEN Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00299 Numéro SIREN : 818 970 576 Nom ou dénomination : A2L HABITAT

Ce dépôt a été enregistré le 06/02/2023 sous le numéro de dépôt 539

Désignation de l'entreprise : SAS A2L HABITAT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12		
Adresse de l'entreprise : 91 bis et 93 Route de Bretagne		Durée de l'exercice précédent * 12		
Numéro SIRET * 8 1 8 9 7 0 5 7 6 0 0 0 3 4		Néant ☐ *		
		Exercice N, clos le, 30062022		
		N-1 30062021		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	
		Frais de développement *	CX	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	
		Fonds commercial (1)	AH	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	
		Terrains	AN	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 649
		Autres immobilisations corporelles	AT	48 595
		Immobilisations en cours	AV	
		Avances et acomptes	AX	
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	
		Autres participations	CU	100
		Créances rattachées à des participations	BB	
		Autres titres immobilisés	BD	51 002
		Prêts	BF	
		Autres immobilisations financières *	BH	
TO TAL (II)		BJ	101 346	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	
		En cours de production de biens	BN	520 090
		En cours de production de services	BP	
		Produits intermédiaires et finis	BR	
		Marchandises	BT	
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	800
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	319 738
		Autres créances (3)	BZ	130 131
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	
		Disponibilités	CF	219 333
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	14 316
TO TAL (III)		CJ	1 204 408	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN		
	TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	1 305 753
		1A	48 671	
		1 257 082		
1 379 589				
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an :	
Clause de réserve de propriété : *	Immobili- sations :	Stocks :	Créances :	

Désignation de l'entreprise SAS A2L HABITAT		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 60 000)	DA	60 000	75 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	7 500	7 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)	DG	98 825	113 376
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	15 109	12 449
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TO TAL (I)	DL	181 434	208 325
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TO TAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	193 151	382 320
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	10 505	31 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	572 704	495 559
	Dettes fiscales et sociales	DY	181 532	228 630
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	117 756	33 756
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TO TAL (IV)	EC	1 075 648	1 171 264	
	Ecart de conversion passif *	ED		
TO TAL GENERAL (I à V)	EE	1 257 082	1 379 589	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	894 870	1 106 201
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS A2L HABITAT										Néant ☐	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Com - posants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Com - posants	M3		KS	1 649	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	18 167	KW		KX		
		Matériel de transport *			KY	64 867	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	4 670	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	89 354	LO		LP		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
	Autres participations				8U	100	8V		8W		
	Autres titres immobilisés				1P	50 502	1R		1S	500	
	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V		
	TOTAL IV				LQ	50 602	LR		LS	500	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	139 956	ØH		ØJ	500		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4	
				1		2					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets et am des constructions	IS		MG		MH		MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	1 649	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	18 167	MO		
		Matériel de transport	IV		MP	39 110	MQ	25 757	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	4 670	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	39 110	NH	50 244	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	100	ØZ		
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	51 002	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G		
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	51 102	2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	39 110	ØL	101 346	ØM			

Exercice N clos le : **3 0 0 6 2 0 2 2**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS A2L HABITAT**Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires	1	2			5	6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO Taux						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SAS A2L HABITAT										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	51 567		51 567					
	Autres créances clients		UX	268 171		268 171					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * ☐ UO)		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY	1 230		1 230					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	1 173		1 173					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	1 026		1 026					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	99 762		99 762					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	26 941		26 941					
	Charges constatées d'avance		VS	14 316		14 316					
	TOTAUX		VT	464 185	VU	464 185	VV				
RENOIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	193 151		12 374		168 933		11 845	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	572 704		572 704						
Personnel et comptes rattachés		8C	13 649		13 649						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	18 260		18 260						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	143 652		143 652					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	5 972		5 972					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	10 505		10 505						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	117 756		117 756						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 075 648	VZ	894 870	168 933	11 845				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	150 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL	10 505		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	39 145	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Désignation de l'entreprise : SAS A2L HABITAT										Néant ☐ *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
					- Autres réserves	ZD	12 449						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	12 449		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
					Report à nouveau	ZG							
TOTAL I			ØF	12 449	TOTAL II			ZH	12 449				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNEMENT	- Sous-traitance						YT	2 064 781	1 872 599				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	43 619		XQ	45 283	43 010				
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU		12 471				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	73 395	77 182				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES			ST	137 530	105 639				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	2 320 989	2 110 900				
IMPUTATIONS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	2 956	2 665				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			9Z	7 096	7 087				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	10 052	9 752				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	641 473	589 498				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	217 245	179 707				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2021) *						ØB	264 970					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%	%	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *			XP			- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)			ZR			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG				
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH					
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe			JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
						Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble			JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
						Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe			JJ				

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 257 082 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 3 762 064 euros** et un total **charges de 3 746 955 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 15 109 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/07/2021** et finit le **30/06/2022**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016 relatif au Plan Comptable Général .

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

dépréciation effectuée dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits et en cours de production ont été évalués selon l'état d'avancement des chantiers en cours (fondation, mise hors d'eau), compte tenu des charges directes supportées par la société afin de réaliser ces chantiers en cours.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

A2L HABITAT
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 60.000 €
Siège Social : BRETTEVILLE-SUR-ODON (14760)
91 B Route de Bretagne
RCS CAEN 818.970.576

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 JANVIER 2023

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

*** Proposition de résolution portant sur l'affectation du résultat :**

TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports présentés à l'Assemblée, sur proposition du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 15.108,93 €, de la manière suivante :

* Virement de l'intégralité du résultat, y compris les centimes additionnels, au poste « autres réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il a été rappelé à l'Assemblée Générale que les distributions suivantes sont intervenues au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende	Dividende ouvrant droit à l'abattement	Dividende n'ouvrant pas droit à l'abattement
30/06/2021	/	/	/
30/06/2020	30.000 €	30.000 €	/
30/06/2019	/	/	/

*** Vote des Associés :**

Cette résolution est rejetée à l'unanimité des associés présents.

Certifiée conforme
La Présidence

